RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2017.09.05/451

Modification du plan de financement pour le raccordement du secteur de Besson (Les Abymes) au réseau d'assainissement des eaux usées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

5^{ème} séance de l'année 2017

Mercredi 27 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 27 septembre, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence, Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 12 septembre 2017.

	Présents : 29	
	Président	
M. Eric	JALTON	***************************************
	Vice-Présidents	
M. Georges	DAUBIN	2ème Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4ème Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5ème Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9ème Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers	Communautaires - Membre	s du Bureau
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
	FAITHFUL	
Mme Francesca		
	res Conseillers Communauta	iires
	res Conseillers Communauta ALIDOR-DAHOMAIS	ires
Aut		nires
Aut Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	nires
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY	iires
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE	ires
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia Mme Juliana	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE FENGAROL	iires
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia Mme Juliana Mme Célia	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE FENGAROL HATCHI-MIMIETTE	iires
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia Mme Juliana Mme Célia Mme Solange	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE FENGAROL HATCHI-MIMIETTE LEBLANC	
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia Mme Juliana Mme Célia Mme Solange M. Alix	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE FENGAROL HATCHI-MIMIETTE LEBLANC NABAJOTH	
Aut Mme Maryse M. Jean-Luc Mme Lydia Mme Juliana Mme Célia Mme Solange M. Alix M. Jean-Charles	ALIDOR-DAHOMAIS CELIGNY FANHAN-LAURIETTE FENGAROL HATCHI-MIMIETTE LEBLANC NABAJOTH SAGET	COURRIER A

Excusés représentés: 6

Vice-Présidents:

M. Jacques BANGOU (1er Vice-Président) Procuration à Mme Suzelle SEVILLE Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (66me Vice-Présidente) Procuration à M. Eric JALTON

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jean-Charles SAGET

Autres Conseillers Communautaires:

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

> M. José GUIOLET Procuration à Mme Juliana FENGAROL

M. Jocelyn LEREMON Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Excusés non représentés: 7

Vice-Présidents:

M. Rosan RAUZDUEL (3ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION

Autres Conseillers Communautaires:

Mme Lise Claude AZEDE M. Georges BERGINA Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE Mme Nadège THÉOPHILE

Absents: 12

Vice-Présidents:

MM. Dominique BIRAS (112mc Vice-Président) M. Pierre THICOT (15tmc Vice-Président)

Autres Conseillers Communautaires:

M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO M. Harry DURIMEL M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

re-A-Pitre

IVÉ LE:

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par Madame Suzelle SEVILLE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- **VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.10.06/199 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015, approuvant le projet technique pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du raccordement du secteur de Besson (Les Abymes) au réseau collectif des eaux usées;
- VU la délibération n°2016.111.10/333 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016 portant modification du plan de financement pour le raccordement du secteur de Besson (Les Abymes) au réseau collectif des eaux usées;
- **VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- **VU** la délibération n°2017.06.04/432 du Conseil Communautaire du 21 juin 2017 portant vote du budget supplémentaire 2017 Budget annexe Assainissement 2017;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Mixte Eau et Assainissement réunie le 11 septembre 2017;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De modifier l'article 2 de la délibération n°2016.111.10/333 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016 en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Financeurs	Participation	Montant (euro)
FEDER PO 2014-2020 Montant éligible FEDER après abattement 25% : 966 000,00 €HT	(Sur assiette éligible)	450 800,00 €HT
ONEMA	(Sur assiette éligible)	386 400,00 €HT
Office de l'Eau Guadeloupe	(Sur assiette éligible)	128 800,00 €HT
CAP Excellence	(Sur assiette de l'opération)	322 000,00 €HT
TOTAL	1 288 000,00 € HT	

ARTICLE 2- Que les autres articles de la délibération n°2016.111.10/333 du Conseil communautaire votée le 3 novembre 2016, restent inchangés

<u>ARTICLE 3-</u> Que les dépenses et recettes relatives à cette opération seront imputées au Budget Supplémentaire Assainissement Section investissement – n° d'ordre 101 n° d'opération 144 pour le « Raccordement du secteur de Besson (Les Abymes) au réseau d'assainissement des eaux usées » ;

<u>ARTICLE 4</u>- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>ARTICLE 5</u>- Le Président, le Directeur Général Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

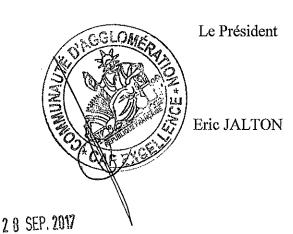
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 27 septembre 2017



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 0 9 001. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 0 9 007. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 0 0 001. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 0 0 007, 2017

